

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
1.1 Identificateur du produit

Nom commercial	: Hendi combustible liquide avec mèche
Nom chimique	: Diéthylène glycol
Numéro CAS	: 111-46-6
Numéro CE	: 203-872-2
Numéro d'index	: 603-140-00-6
Numéro d'immatriculation	: 01-2119457857-21
Synonyme	: Art. 193761, plateaux à 6 boîtes à 145gr Art. 193952, 24 boîtes à 145gr Art. 193716, plateaux à 6 boîtes à 200gr Art. 193938, 24 boîtes à 200gr

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	: Pâte combustible à utiliser uniquement pour chafing dishes et réchauds professionnels.
Utilisations déconseillées	: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées ci-dessus sans consultation préalable avec le fournisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	: Hendi b.v., Steenoven 21, 3911 TX Rhenen, Pays-Bas tél. : 0031 317 681040 www.hendi.eu
-------------	---

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Centre antipoison FR: Paris 01 40 05 48 48
: Centre antipoison BE: 070 245245

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Numéro CE	: 203-872-2
Règlement CLP (CE 1272/2008)	: Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)

2.2 Éléments de l'étiquetage

Règlement CLP (CE 1272/2008)
Symboles de précaution :



Symboles	: GHS07 & GHS08
Indications de danger	: <u>Avertissement</u>

Phrases de risques	: H302 Nocif en cas d'ingestion. H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
--------------------	--

Phrases de sécurité	: P102 Tenir hors de portée des enfants. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une usine de traitement des déchets agréée.
---------------------	---

2.3 Autres dangers

: Dans le cas où la pâte combustible est utilisée conformément à sa destination, le produit ne présente aucun autre danger direct.
--

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants
3.1 Substances :

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'immatriculation	% (v/v)	Mention de danger (CLP 272/2008)
Diéthylène glycol 2-2'-oxydiethanol	111-46-6	203-872-2	01-2119457857-21	>99,5%	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)

Le texte intégral de toutes les mentions de danger pertinentes figure à la section 16.

3.2 Mélanges : ne s'applique pas
SECTION 4 : Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

Général	: En cas de doutes toujours consulter un médecin.
Inhalation	: Emmener le sujet à l'air frais, le mettre en position assise, et le laisser se reposer. Si nécessaire, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si besoin, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact si le sujet les porte. Rincer les yeux avec de l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Pour ne pas endommager la cornée de l'œil, ne pas laver les yeux avec un jet d'eau fort. Si besoin, consulter un médecin.
Ingestion	: Consulter immédiatement un médecin - montrer l'emballage du produit ou son étiquette. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Le produit est noté comme peu nocif lors d'inhalation quand il y a une basse pression de vapeur. Si la pression est haute (quand le produit est chaud), la vapeur peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau	: En cas de contacts fréquents ou de longue durée : rougissement, et dessèchement de la peau
Contact avec les yeux	: Rougissement, larmoiement, brûlure, douleur.
Ingestion	: Peut provoquer des irritations gastriques, perturbation du système nerveux, endommagement des reins et le foie. Les premières symptômes ressemblent l'utilisation de l'alcool : excitation, troubles de langage, troubles d'équilibre et de la motricité, maux de tête et vertiges et ensuite nausées et vomissements, diarrhée. Dans des cas grave le produit peut provoquer des troubles de respiration, perte de connaissance, coma et les troubles de respiration peuvent causer la mort. Dose mortelle pour l'homme : 0,1-5 g/kg
Exposition chronique	: En cas d'empoisonnement chronique les reins peuvent subir de troubles de fonctionnement ou être endommagé, avec polyurie, oligurie et anurie. Des analyses en laboratoire ont démontrés la présence dans l'urine de protéinurie, cylindres et érythrocytes ainsi que un taux plus élevé d'azote dans le sang. Il peut aussi avoir des changements graves dans le foie comme agrandissement, hyperémie, engraissement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers qui doivent être délivrés immédiatement

La décision concernant le traitement ultérieur du sujet accidenté est prise par le médecin après un examen détaillé. En cas d'empoisonnement par ingurgitation laver l'estomac prudemment (danger d'étouffement). Traitement conservatif intensive. Contrôler en continue l'équilibre de la base acide et le rétablir.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre d'extinction, dioxyde de carbone, jet d'eau dispersé, mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau sous haute pression – risque de propagation de feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Pendant l'incendie le produit peut dégager des vapeurs nuisibles contenant l'oxyde et le dioxyde de carbone. Ne pas inhaler les produits d'incinération – ils peuvent être nuisibles pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

: Dans la zone d'incendie, utiliser appareils respiratoires isolants à circuit fermé et des vêtements de protection – entreprendre des mesures de précautions identiques pendant le nettoyage après l'incendie dans les espaces confinés et insuffisamment ventilés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Limiter l'accès de personnes non autorisées au terrain pollué jusqu'à l'achèvement des travaux de nettoyage. Il faut s'assurer que l'élimination des problèmes et de leurs effets est effectuée uniquement par des personnels formés. En cas de fuites importantes il faut délimiter la zone entière. Utiliser des protections personnelles adéquates. Éviter le contact avec la peau et yeux. Prendre soin d'avoir suffisamment de ventilation. Soyez vigilant qu'il peut avoir feu et explosion, enlever immédiatement tout feu ouvert et sources d'inflammation. Attention : Risque de glisser sur le produit libéré.

6.2 Précautions relatives à l'environnement : Isoler la fuite et enlever la couche supérieure du sol. En cas de déversement d'une grande quantité de produit prendre des mesures appropriées pour empêcher la pénétration du produit dans l'environnement et informer les services de secours compétents.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ramasser le liquide avec de matériaux incombustibles et absorbant (par exemple sable, terre, produit absorbant universel, silice et autres) et placer dans des récipients étiquetés. Utiliser des outils résistant aux étincelles et explosions. Traiter le matériau recueilli comme déchet. Nettoyer le terrain pollué.

6.4 Référence à d'autres sections

: Pour la protection individuelle – Section 8, Elimination – Section 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se conformer aux dispositions en matière d'hygiène et de sécurité règles de la hygiène et la sécurité au travail. Éviter le contact avec la

**Hendi combustible liquide
 avec mèche**

peau et les yeux. Laver soigneusement les mains après la fin du travail et avant chaque pause. Les récipients doivent être hermétiquement fermés après chaque utilisation. Stocker dans un local bien ventilé, loin des sources de chaleur et de feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr :

Stocker dans un endroit convenablement ventilé dans des bacs d'origine, placés verticalement et hermétiquement fermés. Garder au sec, frais et à l'abri de la gelée. Tenir à l'abri de l'action directe des rayons de soleil et de la chaleur, du feu et sources d'inflammation. Éviter les substances avec oxydants, acides et bases. Ne pas fumer. Stocker séparément des aliments et du fourrage pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pâte combustible à utiliser uniquement pour chafing dishes et réchauds professionnels.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

<u>Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)</u>	- OEL 8 heure TGG = 70 mg/m ³ ; peau notation (H) (Pays-Bas 2007)
	- OEL 8 heure TGG = 44 mg/m ³ , 10 ppm (Allemagne-AGS 2009)
	- OEL 8 heure TGG = 44 mg/m ³ , 10 ppm; 15 min TGG = 176 mg/m ³ , 40 ppm (Autriche 2007; Suisse 2009)
	- OEL 8 heure TGG = 101 mg/m ³ , 23 ppm (UK 2007)
	- OEL 8 heure TGG = 11 mg/m ³ , 2,5 ppm (Danemark 2007)

Les procédures de suivi recommandées : Les procédures de suivi des concentrations dangereuses des composants dans l'air et de suivi de la qualité de l'air dans le milieu de travail doivent être appliquées – si celles-ci sont accessibles et si leur exécution dans le milieu de travail est fondée – conformément aux normes européennes et nationales.

Valeur biologique tolérable : inconnue

Valeurs limites DNEL et PNEC :

<u>Diéthylène glycol (CAS 111-46-6)</u>
<u>DNEL valeur</u>
Inhalation (employé, exposition prolongée, action locale) 60 mg/m ³
Inhalation (population, exposition prolongée, action locale) 60 mg/m ³
Peau (employé, exposition prolongée, fonctionnement général) 106 mg/kg
Peau (population, exposition prolongée, action locale) 53 mg/kg
<u>PNEC valeur</u>
L'eau douce (toxicité aquatique, eau douce) = 10 mg/l
L'eau salée (toxicité aquatique, eau de mer) = 1 mg/l
Terrain (sol) = 1,53 mg/kg
Sédiment (sédiment, eau douce) = 20,9 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux / du visage : Lunettes de sécurité. Cela n'est pas nécessaire en cas d'utilisation conforme à la destination du produit.
- Protection de la peau / des mains : Nous vous conseillons de porter des gants en latex jetables, lorsque vous ajustez la longueur de la mèche. Après manipulation laver vos mains soigneusement avec de l'eau et du savon.

**Hendi combustible liquide
 avec mèche**

- c) Protection respiratoire : Cela n'est pas nécessaire en cas de l'utilisation conforme à la destination du produit.
- d) Autres mesures : Suivre les consignes et règles de sécurité et d'hygiène du travail. Pendant le travail ne rien consommer, ni boire, ni fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation générale et/ou locale appropriée sur le poste de travail, afin de garantir que le niveau des concentrations de composants dangereux dans l'air, se maintienne au-dessous de la valeur limite admissible selon la norme d'exposition professionnelle.

Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés aux actes exécutés. Les risques inhérents aux actes considérés doivent être évalués par un professionnel en la matière avant l'utilisation des EPI.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Eviter que des quantités importantes du produit pénètrent les nappes phréatiques, les égouts, les évacuations ou le sol. Il faut contrôler les émissions des systèmes de ventilation et des appareils de production afin qu'ils soient en conformité avec la législation d'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	: liquide, incolore
Odeur	: faible
Seuil olfactif	: non défini
pH (concentrer 20°C)	: 6-9
Point de fusion/point de congélation	: -6,5°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 244,9°C
Point d'éclair	: 138°C (creuset fermé)
Taux d'évaporation	: non défini
Inflammabilité (solide, gaz)	: inapplicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 10,8% Vol. / 1,6% Vol.
Pression de vapeur (25°C)	: 0,008 hPa
Densité de vapeur (air=1)	: 3,66
Densité relative (20°C)	: 1,18 g/cm ³
Solubilité(s)	: Hydrosoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: -1,98
Température d'auto-inflammabilité	: 229°C
Température de décomposition	: non défini
Viscosité (25°C)	: 30 mPa-s
Propriétés explosives	: Non établies
Propriétés comburantes	: Non établies

9.2 Autres informations : Indice de réfraction : 1,447

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Substance réactive, ne passe pas par le procédé de polymérisation dangereuse. Voir : sections 10.3 à 10.5

10.2 Stabilité chimique : Produit stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Il n'y a pas des réactions dangereuses connu.

10.4 Conditions à éviter

: Eviter l'exposition au soleil et des sources de chaleur. Conservé en dehors de proximité du feu et sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

: Agents oxydants forts, acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Il n'y a pas des matières de décomposition dangereuses

SECTION 11 : Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :

 LD₅₀ (orale rat): > 16 500 mg/kg
 LD₅₀ (orale homme): 1 120 mg/kg
 LD₅₀ (peau lapin): 13 300 mg/kg
 LC₅₀ (inhalation rat): 4,6 mg/l/4h
 Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion de la peau / -irritation

: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles.

 Blessure grave des yeux /
 Irritation des yeux

: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

Sensibilisation respiratoires / peau

: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

Toxicité à dose répétée

: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

Cancérogénicité

: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

 Mutagénicité dans les
 cellules de souche

: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

Toxicité pour la reproduction

: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

STOT exposition unique

: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

STOT exposition répétée

: Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger en cas d'inspiration

: Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

Effet sur les organes

 : Système nerveux : maux de tête et vertiges, troubles de la vue, étourdissement, tumor, coma.
 Poumons : gonflement possible et/ou pneumonie
 Cœur et circulation du sang : possible dysfonctionnement aigue du ventricule gauche, shock, arrêt du cœur.
 Reins : dysfonctionnement des reins aigue, urémie
 Sang et système circulatoire : problème de coagulation sanguine, hémolyse possible, acidose métabolique

11.2 Autres informations

: Données concernant des risques suite à une exposition directes et/ou retardés sont définis sur la base des données concernant la classification toxicologique du produit et/ou des recherches toxicologiques et les connaissances et expérience du producteur.

SECTION 12 : Informations écologiques

- 12.1 Toxicité** : Toxicité pour poissons LC₅₀ 752 000 mg/l/96 h (*Pimephales promelas*)
Toxicité pour Daphnia EC₅₀ 100 000 mg/l/48 h (Daphnia magna)
Toxicité pour algues EC₅₀ 2 700 mg/g/l/8 journées (*Scenedesmus quadricauda*)
Ce produit n'est pas été classifié comme dangereux pour l'environnement naturel.
- 12.2 Persistance et biodégradabilité** : Produit biodégradable (70-80%, 28 journées, méthode OECD 301B).
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** : La bioaccumulation n'est pas à prévoir (log Po/w) – 1,98.
- 12.4 Mobilité dans le sol** : Le produit se mélange parfaitement avec l'eau et s'épand dans l'environnement aquatique.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** : Ne s'applique pas.
- 12.6 Autres effets néfastes** : Le produit n'a pas d'influence sur l'accroissement du trou d'ozone et ne contribue pas au réchauffement climatique.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets** : Substance: les déchets seront éliminés dans des incinérateurs autorisés ou dans des installations de traitement/élimination de déchets conformément aux exigences de la législation locale. Lors du traitement, respecter les dispositions relatives aux déchets chimiques dangereux en vigueur.

Concernant les emballages après usage: recyclage/élimination de récipients après usage, conformément aux exigences de la législation locale. Au recyclage seront soumis uniquement des récipients vides et propres.

- 13.2 Autres informations** : Agir conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE relative aux déchets et de la directive 94/62/CE relative aux emballages et déchets d'emballages.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU:**
Ne s'applique pas - Le produit est pas classée comme dangereuse conformément aux règles de transport.
- 14.2 ONU Désignation officielle de transport:**
Ne s'applique pas - Le produit est pas classée comme dangereuse conformément aux règles de transport.
- 14.3 Classe(s) de danger Transport:**
Ne s'applique pas - Le produit est pas classée comme dangereuse conformément aux règles de transport.
- 14.4 Groupe d'emballage:**
Ne s'applique pas - Le produit est pas classée comme dangereuse conformément aux règles de transport.
- 14.5 Risques environnementaux:**
Conformément aux règles de transport, le mélange n'est pas nuisible pour l'environnement.
- 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur:**
Pas de précautions particulières.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II ou Marpol et au code IBC:**
N'est pas applicable.

**Hendi combustible liquide
avec mèche****SECTION 15 : Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement (CE)**

REACH (CE 1907/2006)

- substance potentiellement dangereuse (article 59) : les composants ne figurent pas sur la liste des substances potentiellement dangereuses.
- Autorisations (Titre VII) : Les composants ne figurent pas sur la liste des autorisations.
- Restrictions (Titre VIII) : Les composants ne figurent pas sur la liste des restrictions.
Autres dispositions légales (CE) : Voir Section 13.
Dispositions légales nationales : Voir Section 8.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Le fournisseur du mélange n'a pas procédé à l'évaluation de la sécurité chimique des composants de la substance.**SECTION 16 : Autres informations****16.1 Commentaires introduits à l'étape de la vérification du document**

Les modifications introduites par rapport à la version précédente sont marquées par une barre en marge.

16.2 Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécuritéMention de danger (section 3) : H302=Nocif en cas d'ingestion.
H373= Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.Paramètres concernant le contrôle (Section 8) : DNEL= Derived No-Effect Level
OEL= Occupational Exposure Limit
PNEC= Predicted No-Effect ConcentrationInformations toxicologiques (Section 11) : LD50= Dose mortelle 50%
Informations écologiques (Section 12) : LC50= Concentration mortelle 50%**16.3 Littérature et sources de données :** Fiche de données de sécurité du fournisseur
Base de données ECHA
Base de données des valeurs limites SER**16.4 Autres informations et dégageement de responsabilité**Formations

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit apprendre les règles de santé et de sécurité, concernant la manipulation des produits chimiques, et en particulier, suivre une formation professionnelle appropriée. Les personnes liées au transport des marchandises dangereuses conformément à l'Accord ADR devraient être correctement formées dans le cadre des tâches exécutées (formation générale, formation sur le lieu du travail et formation liée aux questions de sécurité).

Toutes les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité se rapportent seulement au produit désigné et sont fournies à supposer que le produit soit usé à la manière et pour les utilisations indiquées par le fabricant. Les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience et seront révisées régulièrement. Cette Fiche décrit seulement les aspects de sécurité du produit et ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit. Il relève de la responsabilité propre de l'utilisateur de prendre les précautions indiquées dans la présente fiche ainsi que d'assurer que cette information soit complète et suffisante à l'usage correcte du produit. Il est recommandé de transmettre les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité dans la forme appropriée et à tout moment où le besoin se présente aux utilisateurs et intéressés, susceptibles d'être concernés par lesdits renseignements.

- Sous réserve des modifications, erreurs d'impression et de composition.
Traduit depuis un document source en anglais.*